



Déclaration liminaire CGT à la

CAPL d'affectations locales

26 juin 2018

Cette CAPL est pour la CGT l'occasion de dénoncer vivement la volonté du gouvernement de mettre fin au statut des fonctionnaires.

Ce statut, datant d'après la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, dans une France à reconstruire, a été rédigé pour garantir l'indépendance du fonctionnaire par rapport au politique, afin de rendre un service au public égal sur l'ensemble du territoire et pour toute la population.

Or, après plusieurs détricotages et tentatives de détricotage ces dernières années, nous assistons avec M. Macron à une attaque centrale, relayée à l'envi par les hauts fonctionnaires zélés, en particulier dans notre ministère, hauts fonctionnaires qui, rappelons-le au passage, n'ont rien à craindre, puisque le pantouflage est un droit, voire même encouragé, et qu'ils sont certains, d'après leur statut, non attaqué celui-ci, de pouvoir revenir à loisir dans la Fonction publique quand ils le souhaitent.

Il est scandaleux, alors que nous avons plus que jamais besoin de fonctionnaires pour lutter contre la fraude, de supprimer des milliers d'emplois chaque année dans notre Administration.

Le Service public, qui sert d'amortisseur à la crise pour les populations les plus défavorisées, ouvriers, retraités et pensionnés, familles monoparentales, etc, est en péril.

Les suppressions d'emplois par dizaines de milliers dans la Fonction publique, le recours à des salariés de droit privé, la suppression ou l'externalisation des missions, la fin programmée du statut mettraient un coup fatal au Service public.

M. Macron le mal élu est illégitime à saccager les services publics, pourtant régulièrement plébiscités par les français dans les sondages, et qui fonctionnaient plutôt bien.

A la CGT, nous sommes persuadés que nos collègues et la population sauront le dire avec nous.

Les nouvelles règles d'affectation des inspecteurs depuis cette année en Directions nationales et spécialisées, mais plus largement le refus de la DG de revenir sur ses erreurs en CAPN, de lier des demandes de mutations de A avec des C (jugerait-elle ces liaisons contre-nature ?), la baisse drastique des droits alloués aux élus nationaux et locaux pour préparer les CAP et la réduction non moins drastique de la durée des CAPN, tout cela donc, nous fait craindre le pire pour l'avenir.

En effet, sans CAP dignes de ce nom, plus de garanties de respect des règles, donc plus de règles et en conséquence plus de statut...

Plus concrètement, quelle seront les conséquences de l'affectation au choix à la DNEF ?

La section CGT a sollicité dès l'annonce de ces nouvelles modalités d'affectation une entrevue avec le directeur pour connaître les critères qui prévaudraient. Aucune réponse ne nous a été faite, si ce n'est un « nous ne savons pas encore, nous verrons bien en temps voulu ».

Or, tout ce qui laisse place au copinage, aux chasseurs de tête, sans aucune transparence, devrait être refusé dans notre Administration, qui prône encore la justice et l'égalité de traitement !

Pour la CGT, le recrutement auquel nous assistons à la DNEF est arbitraire et sans humanité. Les agents affectés au choix sont de simples pions à la merci de la Direction et des chefs de services. Nous osons espérer que les chefs de brigade ne privilégieront pas les agents qu'ils ont recrutés, au détriment de ceux déjà en place.

Vous l'aurez compris, la CGT est fermement opposée à ces nouvelles modalités d'affectations, tant nationales que locales, comme elle était déjà opposée aux postes à profil, même si la vitesse supérieure est largement enclenchée avec le choix... Nous revendiquons au contraire une affectation à l'ancienneté pure, avec une formation professionnelle permettant à tous une évolution de carrière, des mutations, et cela au bénéfice de la population.

Nous voterons bien évidemment contre le projet qui nous a été soumis et vous demandons les critères ayant prévalu à sa rédaction.